
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 24 juillet 2009

La journée du partenaire du vendredi 24 juillet 2009 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire, sous la présidence du Colonel MANDA Fidèle, représentant Madame la Directrice Interdépartementale empêchée.

Plusieurs points ont été débattus au cours de cette réunion, à savoir :

- **De l'activité de la société Congo Terminal**

Le Chef du Service de la Législation et du Contentieux, le Colonel MOUYENGO Alexis, a précisé que la zone logistique est devenue opérationnelle en dépit des problèmes d'éclairage que cette espace connaît. En effet, les dépotages en zone logistique, située derrière le magasin O, ont débuté le mercredi 22 juillet 2009.

Certains partenaires, dont Madame Nicole PIETROBELLI de TMC, Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA et Monsieur LAUNGANI de GETMA ont fait part de leur indignation face à l'organisation du travail qui, jusqu'à ce jour, n'apporte pas de solutions satisfaisantes. Ils ont fait valoir que les méthodes de travail de CONGO TERMINAL occasionnent une double manipulation des conteneurs et engendrent des frais supplémentaires pour la livraison des marchandises.

Ils ont relevé par ailleurs :

- la tendance de CONGO TERMINAL à monopoliser la gestion de la chaîne logistique ;
- l'incapacité de cette société à localiser les conteneurs, ce qui retarde et complique le travail ;
- la non vulgarisation de la convention d'établissement de la société CONGO TERMINAL et le peu d'empressement de cette dernière à communiquer avec les membres de la communauté portuaire ;
- l'inobservation par CONGO TERMINAL des tarifs homologués, ce qui aura une incidence négative sur les coûts de passage portuaire et en fin de compte sur la compétitivité du Port de Pointe-Noire.

Ils ont donc souhaité que CONGO TERMINAL fournisse des éclaircissements sur ses méthodes de travail et les tarifs pratiqués.

Le Colonel MANDA a pris acte de ces observations et a promis en discuter avec la société concernée. Au demeurant, il a sollicité l'indulgence et la patience des partenaires pour les tâtonnements observés et a fait remarquer que les débuts sont toujours difficiles.

Le Chef du Service de la Législation et du Contentieux a rassuré les partenaires quant à l'installation par la société CONGO TERMINAL du logiciel OSCAR qui permettra de connaître en temps réel la date d'arrivée, la nature de la marchandise, la dimension, l'emplacement et le mouvement des conteneurs, etc.

- **Des transbordements de marchandises vers le Cabinda**

Le Colonel MOUYENGO Alexis a informé les partenaires que la procédure provisoire sur les transbordements de marchandises vers le Cabinda entre dans sa phase exécutoire. En effet, cent (100) bus appartenant à la Province du Cabinda vont y être acheminés ce vendredi 24 juillet 2009.

Monsieur LAUNGANI de GETMA a précisé que pour cette opération, le Conseil Congolais des Chargeurs a accordé une dérogation pour la souscription du BESC.

- **De la séance de travail de la Douane avec les Directions Départementales du Commerce et des Approvisionnements de Pointe-Noire au sujet de la souscription des DI avant les IM9**

Le Chef du Service de la Législation et du Contentieux a fait savoir qu'en raison de l'importance des sujets à débattre, les Directeurs Départementaux du Commerce et des Approvisionnements de Pointe-Noire ont sollicité le report de la réunion au lundi 27 juillet 2009, pour permettre à leurs homologues du Kouilou d'y prendre part.

Le Colonel MANDA a demandé aux partenaires concernés par cette situation de formuler leurs doléances par écrit, afin de permettre à la Douane d'en discuter avec les Directions Départementales du Commerce.

- **Du recyclage des opérateurs de saisie des maisons de transit**

Le Chef du Service des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique (SEPI) a informé les participants que le recyclage des opérateurs de saisie des maisons de transit débutera le lundi 27 juillet 2009, à partir de 14heures.

- **Du projet scanner**

Les partenaires ont été informés qu'après avoir obtenu les autorisations requises des autorités portuaires, la Société SOCOFRAN commencera les travaux de terrassement du sol le lundi 27 juillet 2009.

- **Des cas d'annulation de déclarations autres que ceux prévus par la Direction des Etudes, de la Prévision et de l'Informatique (DEPI)**

Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA a tenu à remercier l'Administration des Douanes pour sa diligence dans le règlement des situations que rencontrent les partenaires.

Il a cependant déploré la lenteur avec laquelle est traitée la demande d'annulation d'une IM9 n'obéissant pas aux quatre cas prévus par la DEPI.

- **De l'instabilité de la connexion informatique au Bureau Principal Extérieur**

Répondant à cette préoccupation de Monsieur MBOUNGOU, le Chef du Bureau Principal Extérieur a rassuré les partenaires que la question est en voie d'être résolue. Par ailleurs, un planning de permanence des agents du SEPI a déjà été mis en place par le Chef de ce Service.

- **Des difficultés d'apurement des acquits-à-caution au Bureau Principal Extérieur**

Suite à cette préoccupation de Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA, Monsieur PEA du SEPI a suggéré que le Chef de la Section Régimes économiques s'installe dans le nouveau bâtiment, où la connexion informatique fonctionne.

- **Des dépotages exceptionnels en zone urbaine**

Monsieur BAKALA de TRANSLO a souhaité que les marchandises sensibles destinées aux marchés et contrats de l'Etat puissent bénéficier d'une dérogation de dépotage en zone urbaine .

Le Colonel MANDA a rappelé qu'il appartient au Chef de Bureau d'apprécier l'opportunité d'une telle dérogation.

Commencée à 8h10, la réunion a pris fin à 9H20.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence